

SECTEUR PRIVÉ ET CONSERVATION DES RÉCIFS CORALLIENS : CO-GESTION D'UNE RÉSERVE MARINE

SOLUTIONS INNOVANTES
CARAÏBES
BUDGET : 100 - 150K€

CONTEXTE

Plusieurs études récentes ont confirmé que le financement total pour les aires protégées et la conservation de la biodiversité doit être considérablement augmenté pour atteindre les objectifs fixés nationalement ou internationalement. Les mécanismes avec le secteur privé présentent un potentiel important pouvant atteindre jusqu'à 50% de couverture des besoins de financement de la biodiversité (Parker et al., ed. 2012). Pour le milieu des récifs coralliens, pour la majorité de ces mécanismes, nous disposons de très peu d'expériences concrètes.

Depuis de nombreuses années, L'IFRECOR dirige un groupe d'experts en finance de la conservation. Ce groupe, avec de nombreux appuis actifs des acteurs institutionnels locaux se propose de mettre en oeuvre une expérience pilote en Martinique : la mise en place d'un partenariat entre le secteur public et privé pour le financement et la gouvernance d'une aire marine gérée (AMG) dans la baie de Ste Luce.

Ce partenariat constitue une opportunité de projet pilote exceptionnel de part le soutien des institutions locales et le potentiel économique de la zone.



PROJET

OBJECTIFS

Le principal objectif de ce projet est de générer des flux financiers provenant du secteur privé pour l'Aire Marine Gérée (AMG en cours de création) de Sainte Luce (Martinique).

Plus précisément, le projet appuiera la création d'un partenariat public-privé (PPP) pour la gestion de l'AMG. Ce partenariat définit un partage des rôles entre le secteur public et privé pour les principales activités de gestion de l'AMG (surveillance, éducation, suivis, marketing, maintenance, équipements, etc.).

Le financement du PPP (investissement initial et fonds de roulement de la première année) sera assuré en partie par des investisseurs locaux et internationaux. Les frais opérationnels annuels du PPP seront couverts en grande partie par les contributions des usagers finaux et par celles du secteur privé (prestataires touristiques, propriétaires fonciers côtiers, pêcheries)

Les autres objectifs consistent à assurer le succès de la réplication des instruments sur d'autres sites et la diffusion des retours d'expériences.

Le projet s'articule autour des 3 composantes suivantes :

- **Composante 1** : Conception et préparation du cadre pour le partenariat public-privé
- **Composante 2** : Accompagnement à la mise en place du PPP et de son financement
- **Composante 3** : Communication, valorisation et replication

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

- Administrations nationales des aires protégées
- Communautés locales vivant à proximité des sites d'intervention
- Opérateurs privés (prestataires touristiques et hôtels)

CALENDRIER

Le projet vient de débuter avec les acteurs locaux. Il a une durée prévue de 5 ans jusqu'en 2020 pour accompagner le développement adéquat du partenariat. La composante 1 pour le cadre du PPP finira à la fin de l'année 2016 ; la composante 2, dédiée à la mise en place se déroulera entre 2017 et 2020. La composante 3 est continue pendant la durée du projet.

CO-FINANCEMENTS

- L'IFRECOR
- La Caisse des Dépôts et Consignation (CDC-Biodiversité)
- L'ONG Blue-finance

CONTACTS

IFRECOR

Email : partenariats@ifrecor.com

Dr. Nicolas Pascal,
CRIOBE, Centre de Recherche Insulaire et
Observatoire de l'Environnement
Email : Nicolas.Pascal@criobe.pf



POUR LES RÉCIFS CORALLIENS

IFRECOR

MINISTÈRE
DES OUTRE-MER



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

IFRECOR
INITIATIVE FRANÇAISE
POUR LES RÉCIFS CORALLIENS